

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

Arrêt Projet

Commune de Picquigny 1

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président



ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

Niveau de zone

▭ Périmètre de zone

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UB : Zone urbaine mixte périurbaine
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux extensions rurales
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- MAU : Zone d'urbanisation à court terme à vocation mixte
- ZAU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- N : Zone naturelle à caractère sensible

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Huis à protéger
- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante rurale du SCADZ Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du dispositif de destruction
- Lignes commerciales soumise à un autorisation de changement de destination
- Lignes d'écoulement de l'habitat
- Espaces bois classés
- Emplacement réservés
- Périmètre d'attente de Projet Global d'Aménagement

ZONES OU SECTEURS SOUSMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

- Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement
- (I) : secteur soumis à un risque d'inondation
- (II) : secteur soumis à un risque d'inondation très fort
- (III) : secteur soumis à un risque d'inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone temps de 5 minutes
- zone temps de 15 minutes

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

- vis à vis de la gestion des eaux pluviales
- indicateur "U" : zones et secteurs à risque
- indicateur "N" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales
- Bâtiments
- Limites paroissiales
- Cours d'eau

